

LE JOURNAL GRAMMATICAL DE LA LANGUE FRANÇAISE
(1826-1830)
DEUXIEME EPISODE : NOTE SUR LE COURRIER DES LECTEURS

La rubrique où lecteurs et chroniqueurs d'un journal discutent des difficultés du français permet de dégager deux dimensions assez indépendantes de ce genre d'activité normative : tout d'abord la nature des questions débattues, ensuite la conception du rôle du grammairien.

a) Les questions débattues :

Un petit nombre de problèmes apparaissent à un moment donné dans la discussion grammaticale puis sont "réglés" et oubliés. Mais, si l'on excepte le domaine de la prononciation, l'essentiel des points traités semble stable du XVIIe au XXe siècle. Tout se passe comme si les zones d'insécurité linguistique du public cultivé et les "solutions" ¹ préconisées par le grammairien formaient une escorte permanente du discours grammatical.

b)

C'est un tout autre aspect des choses que l'étude du rôle institutionnel que les chroniqueurs cherchent à se donner lorsqu'ils interviennent : selon les époques, on peut, comme Vaugelas, s'identifier au greffier et transférer à des locuteurs qui ne sont pas des professionnels de l'étude de la langue, mais qui forment une élite

politique et sociologique, le soin de fonder la norme ²; on peut, comme Bescherelle en 1835, préférer recourir à des "autorités" littéraires ³; on peut encore revendiquer la charge morale et quasi institutionnelle d'édicter la norme. C'est ce que font les grammairiens du *Journal Grammatical* (J.G.) dans le premier tiers du XIXe siècle. Alors même que les linguistes allemands découvrent le comparatisme qui met en cause les lois quasi biologiques de la filiation des langues, les grammairiens français consacrent leur vie à la rationalisation de l'instrument de communication social qu'est le langage. Leur domaine c'est la règle efficace et non la loi naturelle ⁴.

Je voudrais insister sur cette indépendance relative des exemples retenus et du rôle institutionnel que les grammairiens ont voulu assumer. Je prendrai pour exemple le *Journal Grammatical et Didactique de la langue française* ⁵. J'ai dépouillé le courrier des lecteurs dans les années 1826-1830. Pendant cette période les grammairiens responsables de cette chronique sont Marle, alors directeur de la revue, bien connu pour ses positions radicales en faveur de la réforme de l'orthographe, Dubroca qui est aussi professeur d'éloquence et de diction, Vanier et Bescher ⁶.

I. LES QUESTIONS DEBATTUES

I.1. La prononciation

Les questions sur la prononciation constituent un exemple des questions d'un temps. C'est en effet un des domaines de la langue où la situation évolue relativement rapidement. Des problèmes brûlants sous la Restauration, tels que les rapports entre l'ancienne prononciation "vulgaire" et la prononciation "soignée" cessent de se poser lorsque la prononciation vulgaire s'établit définitivement et devient notre prononciation moderne.

Je donnerai donc simplement la liste des questions posées au journal en signalant les cas, fort rares, où la norme n'est pas encore

considérée comme généralisée de nos jours. Le dictionnaire Larousse de V. Thomas, dans son édition de 1983, me fournira une référence :

• *Prononciation de la Comédie française v. prononciation courante :*

– Le cas de désirer (dezire ou dēzire) (T. I, 237)

Beaucoup de grammairiens ont pris part à la discussion avant et après l'article du *J.G.* notamment Domergue et F. Wey⁷. La réponse du journal est donnée par Levy.

– Les diphtongues (T. I, 26-27)

Quelle doit être leur prononciation dans la poésie; il s'agit d'une question d'un artiste dramatique. La réponse vient de Dubroca.

– Les liaisons (T. II, 185)

Marle répond à un abonné de Bordeaux que les mots *effort* et *sort* ne doivent pas se lier au mot suivant.

• *Prononciation des consonnes finales :*

– avec ou avé (T. I, 238)

Réponse de Fellens.

– moeurs avec ou sans s final (T. IV, 356)

Bescher recommande la prononciation du s. C'est encore aujourd'hui un cas qui fait l'objet d'une entrée dans le dictionnaire de Thomas qui signale que /moer:/ est vieilli.

• *Prononciation de oign* (T. III, 105)

– Faut-il prononcer poignard ou pognard ? Le *J.G.* recommande pognard pour des raisons "d'euphonie" : "l'autorité de l'oreille repousse la diphtongue comme barbare".

• *G ou GW* (T. IV, 350)

Faut-il prononcer *sanguinaire* avec G ou avec GW ?

• *La prononciation des voyelles nasales : U-nambitieux eu-nambitieux* (T. IV, 172).

- La prononciation des noms propres étrangers (T. IV, 161).

Marle recommande une prononciation française.

- Quelques questions de détail :

On note une question sur secrétaire (kr ou gr) (T. IV, 356).

A l'exception de *mœurs*, ces problèmes ont disparu des recueils de fautes contemporains.

I.2. L'orthographe

Le problème de l'orthographe est très différent; on peut souligner tout d'abord l'importance de la rubrique : plus d'un tiers des questions s'y rattachent. Il s'agit tantôt d'orthographe "d'usage" (consonnes doubles, emploi du tréma, terminaisons, etc.), tantôt d'orthographe d'accord. Tous ces points correspondent actuellement à des fautes classiques des usagers et donnent lieu à une intervention des grammairiens (manuels scolaires, dictionnaire d'orthographe, etc.). A titre d'exemple, on peut dépouiller les questions de l'année 1826 :

T. I, 1826 :

tion ou sion (p. 10-19); oire ou oir (p. 10-19); ir ou ire (p. 56-58); eur ou eure (p. 186); coûté, valu, pesé (p. 221); ll, nn, tt dans les verbes (p. 244); aim, ain, aint, ein, eing, ien, in, ingt, yen (p. 270); ance, anse, ence, ense (p. 283); très + trait d'union devant adjectif (p. 454); fatiguant, fatigant (p. 457); m devant p et b (p. 500).

Seul le problème de très + adj. est sorti de l'inventaire des points sensibles du système : la difficulté a disparu ... avec le tiret.

I.3. Quelques exemples en morphologie et en syntaxe

I.3.1. Problèmes morphologiques

- Le genre des noms

Il s'agit d'une rubrique qui traverse l'histoire du purisme; certaines formes ne font plus l'objet d'un litige; c'est le cas d'*exemple* (*une exemple* au sens technique de modèle d'écriture v. *un exemple*)

au sens général de modèle); Marle s'oppose à l'usage archaïque du féminin (IV, 173). Mais d'autres formes sont toujours rituellement discutées. Il s'agit notamment des noms engageant l'identité professionnelle des femmes :

auteur (III, 276) : le J.G. refuse l'emploi féminin de ce nom de prestige; on ne peut pas écrire :

"Madame la Duchesse de Duras spirituelle auteur".

De nos jours, le *Larousse des Difficultés* éprouve le besoin de préciser que le mot n'a pas de forme particulière pour le féminin, tout en acceptant :

"Cette dame est l'auteur d'un fort joli roman",

il ne précise pas comment faire l'accord.

• Difficultés de conjugaison; verbes défectifs (II, 241) :

Vanier cautionne *veux, voulons, voulez* employés à l'impératif qui lui semblent plus énergiques que *veuillez*. Le Larousse actuel précise dans le même sens qu'au sens affirmatif, cet emploi rare "marque une ferme volonté".

1.3.2. Syntaxe

• Répartition de sens entre deux tournures concurrentes :

- Voilà ce qui arrive (sens plus déterminé) (I, 60)
- Voilà ce qu'il arrive (sens plus vague)

L'hésitation entre les deux formes est étudiée depuis longtemps : on la trouve par exemple dans les remarques de d'Olivet (1738-42); elle est toujours mentionnée dans le Larousse.

- C'est + adjectif (sens déterminé) (II, 67)
- Il est + adjectif (sens vague)

- Un de (unité indéterminée)
- L'un de (unité déterminée) (II, 129)

Il s'agit cette fois d'une tentative de Domergue (*Grammaire* 61) pour promouvoir une distinction sémantique :

"On dira : Ducis l'un des quarante de l'Académie Française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur scène, parce que dans ce cas la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (Ducis) et un nombre précis (quarante); mais *Un des quarante de l'Académie Française a bien voulu être de mon avis*, quoiqu'il y ait nombre précis, un ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède."

Le Larousse ne se réfère plus actuellement qu'à l'euphonie tout en évoquant une répartition, "un de, en parlant de deux", "l'un de en parlant de plusieurs".

- Mettre la main à la plume (métaphorique)
Mettre la plume à la main (sens propre = prendre la plume)
(II, 15)

Ce dernier exemple est absent des inventaires actuels : les normalisateurs essaient d'imposer une répartition de signification pour les alternances qui portent sur des morphèmes grammaticalisés; il semble qu'ils aient renoncé à codifier le détail de l'ordre des mots dans les locutions.

• *Règles d'accord*

Quelques exemples suffiront : ils sont classiques et recourent la lutte des puristes contre les équivoques :

- Répétition des articles devant les adjectifs (I, 501)

On ne doit pas écrire :

"langues française, latine et grecque" : les lois de la concordance se trouvent blessées par cette réunion d'adjectifs qui prennent un autre nombre que leur support."

on ne peut non plus sans risquer l'ambiguïté proposer

"langues latines et grecques"

Il faut donc s'en tenir à

"la langue française, la latine, la grecque".

Au croisement de la fixation des règles, de la combinaison des formes et de la réflexion sur l'ellipse, la règle de répétition de l'article devant les adjectifs reprend une remarque de Vaugelas (Rem. II, 230).

• *Accord de l'adjectif épithète* (III, 19)

Le problème se pose dans des structures où le nom introduit par *de* a une valeur générique; on peut alors se demander si l'épithète qui suit se rapporte à ce nom ou au nom de tête du groupe nominal. L'exemple discuté dans le journal est le suivant : faut-il écrire

bas de soie noire ou *bas de soie noirs* ?

Le grammairien tente d'exclure la possibilité d'une équivoque; ne pouvant régler le problème au niveau de la structure, il fait appel aux propriétés du référent : la soie est naturellement blanche, ce sont les bas qui sont noirs; il faut donc écrire *bas de soie noirs*. Aujourd'hui encore les grammairiens, poursuivant un idéal de désambiguïsation, invitent le lecteur à pratiquer l'accord en fonction des traits référentiels des objets du monde.

• Le recours au référent est censé aussi pouvoir régler le problème des pluriels des noms composés (III, 165) :

un réveille matin
un serre-tête.

Tous ces cas sont encore des "classiques" des recueils puristes. Le scripteur ne peut pas toujours reconstituer le raisonnement tortueux qui interdit *soie noire* (n'a-t-on pas pu teindre la soie avant de confectionner les bas ?); il peut hésiter, penser avec Boiste que *les serre-têtes* sont des objets qui serrent les têtes, et que *les réveille-matins* réveillent *tous les matins*, ou estimer avec Noël et Chapsal que *les réveille-matin* opèrent *le matin* et que *les serre-tête* serrent *la tête*. Cependant tout scripteur sait qu'une autorité a quelque part *la* solution raisonnable. Il sait qu'il ne doit pas compter sur un

automatisme d'écriture qui pourrait le pousser à pratiquer l'accord avec l'article; qu'il ne doit pas non plus s'appuyer sur une intuition de sens. La maîtrise de la norme suppose la conscience "qu'il y a là un problème" et que le choix opéré par la norme est répertorié quelque part.

II. LE ROLE LEGISLATEUR DU GRAMMAIRIEN

L'examen du courrier des lecteurs du *J.G.* permet donc d'avancer que les Français cultivés partagent, la prononciation mise à part, une même expérience des zones d'insécurité linguistique. Cependant sur ce fonds commun, le grammairien construit des discours divers. Or, en matière de norme, le style compte : c'est par lui que se précise le modèle d'unité linguistique recherché par le grammairien. Si une partie de l'argumentation des journalistes du *J.G.* est assez traditionnelle, la raideur de leurs revendications unitaires et les accents vigoureux avec lesquels ils critiquent l'usage font penser aux mots d'ordre linguistiques de la Révolution. Tout se passe comme si la Révolution avait permis la constitution d'un jacobinisme linguistique⁸, qui perdurera, vidé il est vrai de ses aspects égalitaristes, jusqu'à la naissance du courant littéraire symbolisé par la grammaire de Bescherelles.

II.1. Le juge et le tyran

En ouverture du premier numéro du journal, Marle revendiquait pour le grammairien le statut de juge; à la reprise modeste du rôle de greffier, il faut opposer la revendication du métier de juge qui

"rend des arrêts [...] après avoir pesé le pour et le contre."⁹

Il s'agit d'abord de rappeler une autorité : la Révolution encore toute proche a montré à ces hommes d'ordre où menait le "dangereux néologisme"⁹. Le grammairien inscrit sa lutte pour la norme dans le cadre plus large de la lutte contre l'anarchie. De même, contre les Romantiques, l'équipe du *J.G.* défendra le trésor culturel de la France. La dénonciation de l'avant-garde est d'autant plus violente que le néo-

logisme romantique rompt une alliance nécessaire et naturelle entre le grammairien et le poète qui seul peut fixer dans les mémoires tournures et mots choisis.

D'autre part le juge procède selon la loi. Même si cette dernière est normative et donc pas entièrement rationnelle, son établissement suppose des principes de non-contradiction. Les règles de la langue doivent être établies de façon raisonnée, d'un axiome posé au départ doit pouvoir découler l'analyse.

Ce qui permet de reprendre toutes les argumentations classiques; on peut mentionner par exemple le souci d'approuver les formes qui suivent l'analogie du système (par exemple *veux* formé comme tous les autres impératifs sur le paradigme de l'indicatif);

ou bien, le choix d'une forme unique lorsqu'on peut y rattacher la pluralité des sens : si le masculin s'impose pour *exemple = modèle d'écriture*, c'est qu'il s'agit d'un cas particulier de la signification générale : *exemple = modèle*; rien ne justifie d'opposition de genre.

Au contraire deux formes différentes doivent traduire deux significations différentes; ainsi on cherche à exploiter la différence entre *un* et *l'un* pour opposer sens vague et sens déterminé.

Mais, et c'est ce qui avait tant indigné Bruneau (HLP XII), l'équipe du J.G. développe très loin les conséquences de ce genre d'analyse. On en a un exemple particulièrement frappant quand Marle examine les règles d'accord de l'adverbe *tout*. Une fois admise la catégorisation de *tout* parmi les adverbes, Marle se trouve autorisé à en déduire son comportement :

"Un adverbe est-il susceptible de genre et de nombre, voilà toute la question [...] Je conclus que *tout* doit être invariable" (IV, 300)

car l'usage dépend *en droit* de la science grammaticale :

"*Tout* variait autrefois parce que la science grammaticale était dans l'enfance." (IV, 301)

Pourtant la référence juridique reste fragile : le pouvoir de juger est lié à l'existence d'un appareil d'Etat qui investit des juges, qui donne une consistance matérielle à ce pouvoir. Or la légitimité du pouvoir sur la langue a été conférée à l'Académie Française qui a rang d'institution en France. Si l'Académie, comme on sait, se retranche derrière l'usage, seul législateur, et n'intervient pas suffisamment ou intervient mal à propos par suite de l'incompétence (souvent dénoncée) de ses membres, elle n'en reste pas moins détentrice de la fonction juridique. Quant aux journalistes, seul le lecteur qui les consulte peut donner quelque existence à leur fantasme juridique. Il y a d'ailleurs un secteur où Marle avoue qu'il n'est pas en position d'imposer une loi rationnelle. Il s'agit de l'orthographe pour quoi l'on sait que l'Académie impose alors sa norme.

Aux répétiteurs, maîtres de pension, régents de collège qui forment la masse des auteurs de questions, sur l'orthographe, Marle répond par des recettes empiriques :

"Ecrivez *-tion* toutes les fois que cette syllabe finale est immédiatement précédée de l'une des 6 lettres qui composent le mot COUPAI." (I, 19)

Ce procédé purement mnémotechnique et qui n'a rien de rationnel ne suffit pas et doit être accompagné d'une liste d'exceptions. Pour pouvoir orthographier une finale en /sj/, il faut s'assurer que le mot n'appartient pas à la liste d'exceptions puis appliquer la règle :

"j'écris *convulsion* par s, 1°) parce que il n'est pas porté sur la liste exceptionnelle; 2°) parce que la syllabe finale est immédiatement précédée de *l*, lettre qui ne fait pas partie du mot *coupai*" (I, 19)

Marle n'a que le pouvoir de protester contre la déraison de l'édifice : il sait bien qu'aucun des principes invoqués par les défenseurs de l'orthographe n'est constamment appliqué. L'étymologie est sans cesse violée, puisqu'on écrit *homme* avec deux *m*, alors que l'étymon n'en a qu'une (I, 174); les familles de mots sont lacunaires : *numéroter* n'entraîne pas *numérot* et *tabac* ne correspond à aucun *tabachique* (I, 174); l'orthographe française se caractérise par son irrégularité; ses

défenseurs invoquent l'*usage*, mais Marle voit dans l'usage l'image du pouvoir nu et arbitraire. A la métaphore judiciaire s'ajoutent alors les images de l'oppression politique :

"Je respecte l'usage toutes les fois qu'il est d'accord avec la raison et j'obéis à l'usage toutes les fois qu'il est contraire à la raison et plus fort qu'elle [...] Si j'obéis c'est parce que *je suis le plus faible*, je me réserve le droit d'élever perpétuellement la voix contre le tyran qui m'opprime." (I, 181)

On perçoit encore dans ces violentes protestations quelque chose des révoltes de la fin du XVIIIe siècle, lorsque s'impose la distinction entre la tyrannie qui n'appelle que le refus et le pouvoir légitime assis sur la loi. Cette loi est d'ailleurs toute humaine et le modèle d'évolution des langues ne renvoie donc pas à des processus naturels; l'évolution du français résulte de la lutte entre l'esprit et la routine.

II.2. Le refus des particularismes de prononciation

Face au conservatisme général, les chances des réformateurs de l'orthographe semblent si limitées que le grammairien consent à en indiquer les formes les plus aberrantes à ses correspondants. Au contraire quand il s'agit de prononciation, il semble penser qu'il peut intervenir dans le jeu linguistique. On peut signaler une fois de plus l'opposition avec la perspective de la grammaire comparée naissante, mais aussi peut-être suggérer qu'il y a là un indice du statut mineur de l'oral, face à un écrit dont le figement est devenu définitif.

Les positions du J.G. concernant la prononciation sont dans la droite ligne de ce rêve de langue systématisée; elles sont cependant originales car elles poussent très loin le refus des styles divergents : tout flottement des pratiques est déclaré illégitime, qu'il s'agisse de l'opposition entre norme ancienne et norme récente, ou de façon plus intéressante du refus des variantes de prestige; c'est ainsi qu'est condamnée la façon classique de lire des vers.

On peut résumer par deux principes cet idéal :

- *Marquage binaire*

Il n'y a pas toujours d'argument pour écarter une prononciation; mais toute prononciation double doit être découragée : on opposera de façon binaire ce qui est fautif, incorrect et ce qui exact ou correct (exemple des paires efor/efort; sanguinaire/sangwinnaire).

- *La justification par la règle générale*

Là où l'usage hésite, Dubroca se réfère aux phénomènes voisins pour opérer des régularisations : lorsque les voyelles nasales se lient à des voyelles

"La voyelle qui précède l'n final reprend sa prononciation naturelle et l'n s'attache comme une consonne pure à la voyelle initiale." (Supplément, p. 38)

Cette norme est établie sur l'observation de groupes tels que *certèn homme, soudèn obstacle* ... Dubroca établit comme un principe que la règle doit toujours s'appliquer : on peut déduire la prononciation de *un homme* : u n'homme !

C'est dans cette perspective que Dubroca aborde le problème de la prononciation déclamée; le repos à l'hémistiche, l'accent marqué à la rime, la réalisation en diérèse de certains groupes vocaliques, les liaisons sont autant de traits qui distinguent la prononciation des vers. La Comédie française représente une certaine tradition de cette prononciation rituelle. Dubroca récuse la compétence des acteurs :

"Nommez-moi les acteurs du Théâtre Français qui, à l'exception de Talma et d'un petit nombre d'autres aient fait les études indispensables à la beauté et à la pureté de la diction." (I, 242)

Au groupe fermé des comédiens, maintenant une technique professionnelle, Dubroca oppose la communauté nationale composée d'individus interchangeables soumis aux mêmes règles :

"En général, il n'y a qu'une manière d'énoncer les mots dont le caractère grammatical est fixé et dont la prononciation est admise, reconnue et consacrée." (II, 86)

Cet idéal, tout juridique, d'une prononciation nationale ne laisse même pas de place à l'opposition d'une norme quotidienne et d'une norme de prestige; il est donc interdit au lecteur de

"Violer la prononciation monosyllabique des diphtongues dont la poésie renverse le caractère grammatical. Ce renversement peut être bon pour le poète qui a besoin de trouver quelque allègement sous le poids des chaînes qu'il s'impose, et dans la facture difficile de son vers, mais il doit être indifférent au lecteur." ¹⁰

☆

Que conclure de ce sondage dans les chroniques de langage ? Cette pratique a sans doute pour fonction essentielle de mettre en place ce que nous appelons le français et qui, à côté des règles partagées, est constitué par un certain nombre de zones où la décision linguistique n'est pas automatique. Il faut alors ouvrir grammaire et dictionnaires pour trouver "la solution".

Certes les "solutions" du grammairien sont souvent précaires; les choix du *J.G.* ont été récusés. Mais, plus que les réponses, importe le rappel constant qu'il y a problème et qu'un français cultivé doit "s'inquiéter" d'un certain nombre de points chauds du système.

D'autre part, l'activité puriste dans ses formes variées renforce aussi chez le lecteur une image globale de la langue : il n'est pas indifférent que la règle rappelée par le grammairien renvoie au parler des princes et des personnages de la cour, ou aux choix des écrivains. Pour sa part, le *J.G.*, ayant supprimé toute référence sociale, a cru pouvoir, au nom de la loi, attaquer jusqu'aux pratiques codifiées, comme la diction poétique.

Sonia BRANCA-RÓSÓFF
Université de Provence

★

NOTES

- ¹ Tel est le titre de la partie du *J.G.* où l'on répond aux questions des lecteurs.
- ² Sur Vaugelas, cf. l'étude de Z. MARTZIS (1984), *Claude Favre de Vaugelas, La préface des Remarques sur la langue française, éditée avec une int. et des notes*, Droz, Genève.
- ³ BESCHERELLE (1835), *Grammaire Nationale ou Grammaire de Voltaire, de Racine, de Bossuet, de Fénelon, de JJ Rousseau, de Buffon, de Bernardin de St Pierre, de Chateaubriand, de Casimir Delavigne et de tous les écrivains les plus distingués de la France*.
- ⁴ A. REY (1972), "Du discours à l'histoire : l'entreprise philologique au XIXe siècle", *Langue française*, n° 15, pp. 105-115.
- ⁵ J'ai étudié l'activité de commentaires d'auteurs pour la même période, cf. *GARS* n° 6, 1985, pp. 23-44.
- ⁶ Marle est surtout connu pour ses positions en faveur de la réforme de l'orthographe; en 1828, il publie une *Ortografie raisonnable*, dans le *Journal Grammatical*; la Société Grammaticale l'appuie en 1827; il parvient à fonder une Société pour la propagation de la réforme orthographique (cf. *Journal Grammatical* III, 1828, p. 63; IV, 1829, p. 283-284); mais les propositions de Marle n'aboutissent pas. Cf. à ce sujet notamment BRUNEAU, *HLF*, XII, 537 et BRUNOT, *Histoire de la littérature de Petit de Julleville*, t. VIII, p. 851-854.
Louis Dubroca serait né à St-Sever en 1757; il fait d'abord partie de la congrégation des prêtres de la doctrine chrétienne, devient professeur, mais abandonne l'état ecclésiastique pendant la Révolution. Il devient libraire à Paris (1802-1810), puis se fait professeur d'éloquence et de diction. Il laisse des pièces de vers, de discours patriotiques, des drames, un éloge de l'Empereur. En 1802, il fait paraître des *Principes raisonnés sur l'Art de lire à haute voix* qui connaît une deuxième édition en 1824 et un Supplément en 1825 (cf. CABANES, *Galerie des Landais*).
Le grammairien Vanier a été notamment président de la Société Grammaticale.
Quant à Bescher, nous l'avons vu s'illustrer par ses positions antiromantiques (cf. *GARS* n° 6).
- ⁷ F. WEY (1845), *Remarques sur la langue française*, II, 128.
- ⁸ Cf. en particulier le rôle de Domergue étudié notamment par F. DOUGNAC, *F.U. Domergue, Le Journal de la langue française et la néologie lexicale, 1784-1795*, thèse de 3e cycle, Paris III, 1981, dactyl., et J. BUSSE, "Domergue et le Jacobinisme linguistique", dans *Colloque de la Freie Universität de Berlin*, octobre 1983, à paraître chez Benjamins. Cf. aussi SONIA BRANCA, "Changer la langue ?", *HEL, Les Idéologues*, 1982, IV, 1.
- ⁹ *J.G.*, I, 1826, avant-propos.
- ¹⁰ L. DUBROCA (1824), *De l'Art de lire à haute voix*, p. 411.